

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL DES VIGNES (CHARENTE)**

SEANCE DU 13 JUIN 2025

Le treize juin deux mille vingt-cinq

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy DECELLE, Maire de la Commune.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 juin 2025

Présent(e)(s) : DECELLE Guy, VERGNION Philippe, BOULLAULT Angèle, CHABOT Jean-Michel, COUSSEAU Stéphanie, CHAIGNAUD Éric, BARBOT Jean-Pierre, BEULZ Loïc, BOIBELET AVRIL Elsa, COUSSEAU Hervé, MEIGNIEN Christine, NEBOUT Franck, MARTY Didier et TEXIER Isabelle

Pouvoir(s) : DÉNOUE Joël à NEBOUT Franck, MOUNIER Marlène à CHABOT Jean-Michel et CATINOT Isabelle à MEIGNEIN Christine.

Absent(e)(s) : LASNIER Isabelle et CADORET Anita

Nombre de conseillers : - En exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 17

Secrétaire de séance : BOIBELET AVRIL Elsa

N° 2025-05-08

RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES LOTISSEMENT DE BELLEVUE

Madame Stéphanie COUSSEAU et Messieurs Hervé COUSSEAU et Philippe VERGNION quittent la salle à l'énoncé de ce point de l'ordre du jour.

Rapporteur : Guy DECELLE, Maire

Monsieur le Maire communique à l'assemblée les résultats de l'appel d'offres lancé pour le marché à procédure adapté (MAPA) avec négociation éventuelle, pour les travaux d'aménagement du lotissement de Bellevue.

Il rappelle que l'appel d'offres pour ce MAPA de 2 lots a été lancé le 25 mars 2025 avec une remise des offres fixée au 25 avril à 12h00 au plus tard.

Le rapport d'analyses des offres établi par le Maître d'Œuvre a été préalablement transmis à tous les membres de l'assemblée, et Monsieur le Maire propose de retenir les offres classées en 1^{ère} place pour chaque lot.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivité Territoriales ;

DECIDE, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

1. D'approuver la proposition de Monsieur le Maire et de retenir les offres suivantes :

Lot 1 (Voirie et Réseaux divers) :

Entreprise SNG TP sise 7 ZA Bois de Chadutaud 16290 ASNIERE SUR NOUERE pour un montant de **74 314,90 euros HT**

AR Prefecture

016-200054187-20250613-2025_05_08-DE
Reçu le 17/06/2025

Lot 2 (Aménagements Paysagers) :

Entreprise **Les Jardins de l'Angoumois** sise 2 Route de Beauregard 16310 MONTEMBOEUF pour un montant de **24 994,50 € HT**.

Soit un total du MAPA de : 99 309,40 € HT

2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération, y compris d'éventuels avenants au MAPA, dans la limite de plus ou moins 15 % du marché total.

Vote : **Pour : 14 Contre : 0 Absentions : 0**

Madame Stéphanie COUSSEAU et Messieurs Hervé COUSSEAU et Philippe VERGNION sont invités à réintégrer la salle.

*Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

En Mairie le 16 juin 2025,

*La secrétaire de séance,
Elsa BOIBELET AVRIL*

*Le Maire,
Guy DECELLE*



*Certifié exécutoire :
par publication ou notification du 17/06/25
et transmission en Préfecture du 17/06/25*

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de POITIERS 15 Rue de Blossac CS 8054J 86020 POITIERS CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut également être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr